



Commune de Réaumont
Département de l'Isère
**Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 038-213803315-20240624-D23B_2024-DE



Séance du 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Réaumont, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur M. Patrick MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : M. Patrick MOREL – Mme Françoise MOLLIER-SABET – M. Laurent LEGROS – Mme Catherine RAVACHOL – M. Nicolas FOURNIER – M. Michel OUARD – M. Roger LEGALL – Mme Geneviève BOIZARD – Mme Marion BERENGUER – Mme Brigitte LAURENT – M. Franck PRAT

Absents excusés : Mme Christelle ROUSSEAU – M. Grégory MOREL – M. Benjamin SANCHEZ – M. Antoine FRANCO.

Secrétaire de séance : Catherine RAVACHOL

Délibération 23/2024 :

Elaboration du PLU : approbation de la concertation publique et arrêt du projet de PLU

Rapporteur : M. Nicolas FOURNIER

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 10 mars 2021 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 19 octobre 2021 ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

M. Nicolas FOURNIER expose le bilan de la concertation (annexé à la présente délibération) comprenant notamment :

- Mise à disposition des informations relatives à l'avancement du PLU sur le site internet de la commune
- Articles dans le bulletin municipal
- Articles dans la presse locale
- 2 réunions publiques,
- Comité consultatif du PLU,
- Possibilité de faire part de ses observations par courrier simple

Après avoir entendu l'exposé de M. FOURNIER, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de tirer le bilan de la concertation :

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

2. d'arrêter le projet de du PLU de la commune de Réaumont tel qu'il est annexé à la délibération.

3. De soumettre le projet de PLU pour avis :

- Au Préfet et aux personnes publiques associées en application de l'article L153-16 du code de l'urbanisme
- À la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en application des articles L151-12 et L151-13 du code de l'urbanisme
- À l'autorité environnementale

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Certifié conforme au registre des délibérations. Au registre sont les signatures.

A REAUMONT, le 24 juin 2024

Le Maire, Patrick MOREL

